Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des français, 86% d'entre eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile.

Au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé, auditifs et extra-auditifs.

Les impacts sanitaires liés au bruit sont de deux ordres :

- effets directs sur l'audition : surdité d'apparition progressive et insidieuse, acouphènes : bourdonnements ou sifflements d'oreilles désagréables, ponctuels ou permanents, hyperacousie : extrême sensibilité aux sons.

- effets extra-auditifs : perturbation du sommeil, gêne, effets sur les attitudes, les comportements, les performances et l'intelligibilité de la parole. Pour des expositions à long terme, le bruit joue également un rôle aggravant de pathologies cardio-vasculaires.

Le ministère de la santé est impliqué dans la prévention des risques liés aux expositions à des hauts niveaux sonores à travers des actions réglementaires et de promotion de la santé.

Vous trouverez en ligne sur notre site les recommandations à adopter, notamment par les futures mamans, parents de jeunes enfants et lesjeunes pour se protéger des effets nocifs du bruit et préserver son audition.

http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/activites-humaines/article/prevention-des-risques-lies-au-bruit